

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

STRATÉGIE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LA PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes en sa réunion des 8 et 9 juillet 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le budget régional de l'exercice 2020,
- Vu la délibération du Conseil régional n°1447 du 29 mars 2018 sur la préparation du budget européen 2020-2028 : mobiliser l'action européenne au service des projets concrets en Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu le rapport correspondant de Monsieur le Président du Conseil régional,
- Vu l'avis de la commission organique,

Après en avoir délibéré.

DÉCIDE

de candidater pour que la Région soit l'autorité de gestion du Programme Opérationnel Auvergne-Rhône-Alpes FEDER FSE 2021-2027,

de candidater auprès de l'Etat pour que la Région soit l'autorité de gestion du programme régional FEADER 2021-2027,

de candidater pour que la Région soit l'autorité de gestion du volet interrégional Rhône Saône 2021-2027, en accord avec les Régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté,

de candidater pour que la Région soit l'autorité de gestion du volet interrégional Massif Central 2021-2027, en accord avec les Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté,

de candidater, auprès de la Commission européenne pour que la Région soit l'autorité de gestion du Programme Interreg ALCOTRA 2021-2027 en accord avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements français frontaliers, les régions et les provinces italiennes frontalières,

de candidater pour que la Région soit l'autorité nationale française du Programme Interreg ALCOTRA 2021-2027 en accord avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat français,

de candidater auprès de l'Autorité de gestion Land de Salzburg, pour que la Région soit l'autorité nationale française du Programme Interreg Espace Alpin 2021-2027 en accord avec les Régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et l'Etat français,

de soutenir la candidature de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour être l'autorité de gestion du volet interrégional Alpes 2021-2027,

de soutenir la candidature de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour être l'autorité de gestion du volet interrégional Massif Jura 2021-2027,

de soutenir la candidature de la Région Centre-Val de Loire pour être l'autorité de gestion du volet interrégional Loire 2021-2027,

de soutenir la candidature de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour être l'autorité de gestion du programme Interreg France-Suisse 2021-2027,

de valider les orientations stratégiques reprises dans l'annexe 1 pour le FEDER et le FSE,

de valider les orientations stratégiques reprises dans l'annexe 2 pour le FEADER.

Envoyé en préfecture le 23 septembre 2020
Reçu en préfecture le 23 septembre 2020
Affiché le 23 septembre 2020
Numéro AR : 069-200053767-20200708-
Imc124508-DE-1-1

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional